

**MISE EN LIGNE LE 07-09-2022**

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 22.140

L'an deux mille vingt-deux, le 05 septembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 30 août 2022

DATE D'AFFICHAGE

Le 30 août 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, Mme Christine DELPECH-SOULET, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Gilbert LOUX représenté par M. Jean-Michel DENIS  
M. Gilbert THULEAU représenté par M. Raynald RIMBAULT  
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

Mme Françoise LARRIEU a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ALIÉNATION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTIONS BO N° 499 ET BP N° 697  
SITUÉES LIEU-DIT "LES ROUJASSIERS" À ROYAN AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ OGN  
PROMOTION – MODIFICATIF N° 1

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

VOTE : UNANIMITÉ

Par une délibération n° 22.097 en date du 16 juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'aliénation, au prix net global 15 000 € (Quinze mille euros), les parcelles cadastrées section BO n° 499, d'une contenance de 636 m<sup>2</sup>, et BP n° 697, d'une contenance de 584 m<sup>2</sup>, situées lieu-dit "Les Roujassiers" à Royan, au profit de la société OGN Promotion, pour permettre la réalisation d'un programme immobilier qui s'inscrit dans le cadre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dénommée "Les Roujassiers", avec la réalisation de 55 logements dont 60 % de logements locatifs sociaux.

Par un courriel en date du 23 août 2022, le notaire de l'acquéreur a demandé à la commune de modifier la délibération susvisée pour mentionner la faculté de substituer toute autre société (En cours de création) à la société OGN Promotion, comme acquéreur de ces deux parcelles.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier en conséquence la délibération n° 22.097 du 16 juin 2022.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la délibération n° 22.097 en date du 16 juin 2022,
- Vu le courriel de la Selarl Notadoo en date du 23 août 2022,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- de modifier la délibération n° 22.097 en date du 16 juin 2022, relative à l'aliénation des parcelles cadastrées section BO n° 499 et BP n° 697, situées lieu-dit "Les Roujassiers" à Royan, au profit de la société OGN Promotion, en mentionnant la faculté de substituer toute autre société (En cours de création) à la société OGN Promotion comme acquéreur des parcelles précitées.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,  
Pour extrait conforme,

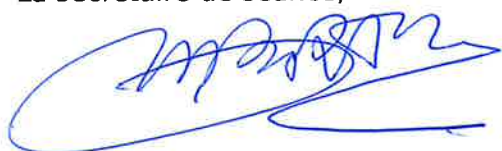
Le Maire,

Patrick MARENGO



Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 07 septembre 2022

La secrétaire de séance,



Françoise LARRIEU